



Vendredi 4 juin 2021

Bulletin officiel du canton du Valais n°22

## Signalisation routière

La Commission cantonale de signalisation routière, en application des articles 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, porte à la connaissance des usagers de la route les décisions suivantes, sujettes à recours dans les trente jours auprès du Conseil d'Etat:

### Commune d'Evionnaz

Mise en place d'une signalisation et d'un marquage dans le cadre de la création d'une zone 30 km/h dans le hameau de La Balmaz.

Les plans peuvent être consultés auprès de la Commission cantonale de signalisation routière, pont des Iles 8, à Sion.

La mise en place de la signalisation n'interviendra qu'après l'entrée en force de la décision.

### Commission cantonale de signalisation routière

Sion, le 27 mai 2021